

## Développement de l'apprentissage en EPLE

---

**Note d'information du 08/10/2026 relative à l'ouverture de formations en apprentissage dans les EPLE et à la mise en place d'une commission d'aide aux investissements dans les unités de formation par apprentissage (UFA) du CFA académique de Créteil**

**Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue**

Bureau n° 3.027

Affaire suivie par : Anne Lecostey, Cheffe du pôle formation professionnelle initiale en apprentissage - Service DRAFPIC site Créteil

Tél : 01 57 02 67 00

Mél : ce.drafpic@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à*

*Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de lycées polyvalents, de lycées professionnels, d'EREA*

*Mesdames et Messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques*

*Mesdames et Monsieur les présidents de GRETA de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

*s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

*Mesdames et Messieurs les IA-IPR*

*Mesdames et Messieurs les IEN-IO/ET/EG*

---

*Annexes :*

- *Dossier opportunité UFA - Ouverture formation apprentissage*
  - *Dossier d'opportunité GRETA CFA Académique*
  - *Procédure demande d'aide aux investissements en UFA*
- 

La première partie de cette note formalise les modalités d'ouverture de nouvelles formations en apprentissage dans les EPLE.

La deuxième partie de la note porte sur la mise en place d'une commission académique d'aide au financement des investissements en UFA.

## **A. Procédures d'ouverture de nouvelles formations en apprentissage en EPLE**

Ces procédures s'appliquent à compter de la date de publication du présent bulletin académique.

Elles concernent toutes les ouvertures de formations en apprentissage, qu'elles soient mises en œuvre dans le cadre d'une UFA ou d'un GRETA, en groupe dédié ou en mixité, et quel que soit le CFA porteur. Le dossier d'opportunité à compléter permettra à la DRAFPIC – site de Créteil de vérifier l'opportunité et la faisabilité de chaque projet d'ouverture de formation en apprentissage.

Vous trouverez en annexe deux formulaires explicatifs à compléter pour démontrer l'opportunité de la formation en apprentissage envisagée. L'un s'adresse aux EPLE souhaitant ouvrir une formation dans le cadre d'une UFA, l'autre s'adresse aux GRETA souhaitant ouvrir une formation en apprentissage dans le cadre d'une délégation du CFA académique de Créteil.

## **B. Commission académique d'aide financière aux investissements dans les UFA du CFA académique**

A compter de l'année civile 2027, le GIP-FCIP de l'académie de Créteil mettra en place une commission académique chargée d'attribuer une aide financière aux investissements dans les UFA du CFA académique. Cette aide sera attribuée selon des critères définis chaque année qui vous seront communiqués ultérieurement.

Vous trouverez en annexe à la présente note la procédure de demande d'aide financière aux investissements destinée UFA du CFA académique.

Le formulaire à compléter sera disponible dans un des bulletins académiques du mois de décembre en même temps que les critères d'éligibilité à cette aide.

**Gaëlle MARCEAU**

**Déléguée régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue en  
charge du pôle Campus des métiers et des qualifications  
Conseillère du recteur d'académie, cheffe du service DRAFPIC site Créteil**

]